

LE COMPTE ÉPARGNE-CARRIÈRE EN VIGUEUR AU 1er FÉVRIER 2018

La loi sur le travail faisable et maniable a instauré un cadre légal pour le régime d'épargne-carrière. Ce système permet d'épargner du « temps » dans le but de le transformer en congé à un moment ultérieur de sa carrière. Quelles sont les conditions ? [Lire la suite...](#)

RÉDUCTION GROUPE-CIBLE 1er ENGAGEMENT : MODIFICATION

La réduction groupe-cible premiers engagements peut être octroyée au nouvel employeur pendant un certain nombre de trimestres pour six travailleurs au maximum. Il faut toutefois répondre à certaines conditions ; l'une d'entre elles vient d'être modifiée. [Lire la suite...](#)

NOUVEAUX MONTANTS FISCAUX INDEXÉS POUR 2018

Le SPF Finances a publié dans le Moniteur belge du 26 janvier 2018 un avis relatif à l'indexation automatique de certains montants pour l'année des revenus 2018 (année d'imposition 2019). Voici un résumé des montants éventuellement relatifs au calcul de salaires. [Lire la suite...](#)

NOUVELLE PRIME BÉNÉFICIAIRE À PARTIR DU 1er JANVIER 2018

Les autorités ont décidé d'introduire une nouvelle prime bénéficiaire permettant à l'employeur d'octroyer de manière (para)fiscalement avantageuse une partie des bénéfices de l'entreprise sous forme de bonus à tous ses travailleurs. Quels sont les avantages ? Quelles sont les conditions ? [Lire la suite...](#)

COTISATION PATRONALE DE RESPONSABILISATION : PRIORITÉ AUX TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

Par l'instauration d'une cotisation de responsabilisation, les autorités visent à inciter les employeurs à octroyer prioritairement le travail disponible dans l'entreprise à des travailleurs à temps partiel avec maintien de leurs droits à une allocation de garantie de revenus. [Lire la suite...](#)

AUGMENTATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES VOLONTAIRES DANS LE SECTEUR DE L'HORECA

La loi portant des dispositions diverses en matière d'emploi a été publiée au Moniteur belge le 5 février 2018. Vous trouverez ci-dessous des explications sur une des dispositions de cette loi : l'augmentation des heures supplémentaires volontaires de 100 à 360 chez les employeurs du secteur horeca disposant d'un système de caisse enregistreuse (SCE). [Lire la suite...](#)

MODIFICATION DU RÉGIME GÉNÉRAL SUR LE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL

La loi du 15 janvier 2018 portant des dispositions diverses en matière d'emploi a apporté une modification en ce qui concerne le régime général de reclassement professionnel relativement à la situation dans laquelle un travailleur est licencié moyennant paiement d'une indemnité. [Lire la suite...](#)
